

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2011

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES – HENAFF – LAMANDÉ – DANIEL - LE BRIS – BIANNIC - PETIBON – LE BERRE – LE BRIGANT – MORINIERE – PERES-RAVOUX – GUEHL - LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU – SUC.

Absents : FOURNIS - PHILIPPE

Absent avec procuration : JEFFROY donne procuration à HENAFF

Secrétaire de séance : LE BRIS

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2011 est adopté à l'unanimité.

✓ **Comptes administratifs 2010 - compte de gestion :**

Mr LOPES propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion du trésorier avant le vote du compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010.

Mr LOPES rappelle que le compte administratif est le compte rendu par le Maire de l'emploi du budget voté par le Conseil Municipal. Il existe un compte administratif pour chaque budget (budgets commune – camping – centre nautique – port de plaisance – assainissement).

Au titre de 2010 l'ensemble des comptes administratifs fait apparaître, dépenses et recettes d'ordre comprises :

- dépenses :	8 378 719
- recettes :	9 042 602
Excédent :	<hr/> 663 883

Par ailleurs, les différents comptes administratifs serviront de trame à la préparation du budget primitif qui sera voté, en principe, le jeudi 31 mars 2011.

Les budgets sont votés par chapitre. L'essentiel est de constater que le Maire, en tant qu'ordonnateur, n'a pas dépassé les crédits ouverts par chapitre. A l'intérieur de chaque chapitre il peut y avoir des différences, parfois sensibles, entre la prévision de crédit de l'article et sa réalisation.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Elles se sont élevées à 3 449 901,37 €

Recettes :

Elles se sont élevées à 3 903 436,65 € auxquels il faut ajouter 136 751,65 € d'excédent reporté.

Mr LOPES donne des précisions sur le contenu de certains articles : (- 60633 voirie, - 6135 location mobilière, - 6065 livres disques cassettes, - 617 études et recherches) et en recettes (- 7066

redevance à caractère social, - 70782 remboursement pour les budgets annexes, - 7311 contributions directes, - 7336 droits de place,...).

Récapitulation :

- Recettes :	3 903 436,65
Excédent reporté :	136 751,36
Total :	<u>4 040 188,01</u>
- Dépenses :	3 449 901,37
Excédent :	<u>590 286,64</u>
Prélèvement prévu	419 745,83
Excédent net :	<u>170 540,81</u>

Mr Le Maire précise que les droits de mutation devraient être un peu plus importants en 2011. La dotation au SDIS n'augmentera pas ; en effet le Département prend en charge l'augmentation du coût des secours.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Prévue à 4 618 084,60 €, les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 437 496,40 € et les recettes à 3 331 768,26 € soit :

Dépenses	3 437 496,40
Recettes	3 331 768,26
Déficit brut	<u>105 728,14</u>
Déficit reporté	755 486,07
Déficit global	<u>861 214,21</u>

RESTES A REALISER :

Dépenses	<u>401 692,00</u>
Total :	1 262 906,21
Recettes	856 123,00
Affectation du résultat	<u>419 745,83</u>
	<u>1 275 868,83</u>

RESULTAT NET Excédent de 12 862,62

Mr LOPES présente ensuite les restes à réaliser en recettes et dépenses :

- **Recettes** : poteaux de balisage 1620 € - voirie 14 600 € - Espace culturel 11 347,44 € - Pont sur le Yar 1 090 € - Chapelle Ste Barbe : 750 € - Espace culturel (département) : 225 304,75 – voirie (département) : 41 790,40 € - Participation Association St Sébastien : 1 200 € - Etude schéma eaux pluviales : 11 386 €...
- **Dépenses** : étude mouillage groupé : 4 912,50 € - Etude Schéma Pluvial 1 791,89 € - Etude aménagement voirie : 7 000 € - Eclairage public : 163 374,75 € - Espace Culturel : matériel : 35 724,44 – Espace Culturel bâtiment : 121 912,05 – voirie : 6000...

BUDGETS ANNEXES

❖ CAMPING :

Fonctionnement :

Lors du compte-rendu de la saison, les résultats de fréquentation vous avaient été communiqués. Les recettes ont été un peu inférieures aux prévisions.

Recettes :	149 163,67
Excédent reporté :	<u>5 374,55</u>
	154 538,22

Dépenses	<u>118 639,95</u>
----------	-------------------

Excédent brut	35 898,27
Prélèvement à réaliser	<u>11 752,37</u>
Disponible	24 145,90

Investissement :

Recettes :	21 752,18 + 3 167,70 =	24 919,88
Dépenses		<u>50 284,34</u>
Déficit :		25 364,46

Ce déficit est lié aux premières dépenses relatives à la piscine. Il sera compensé par la réalisation de l'emprunt.

❖ CENTRE NAUTIQUE :

Fonctionnement :

Recettes :	284 153 (dont 60 000 € de participation du budget communal)	
Dépenses :	<u>281 393,37</u>	;
Excédent :	2 759,63	i

Investissement :

Recettes :	56 710,96 + 5 929,06 =	62 640,02
Dépenses :		<u>63 173,22</u>
Excédent :		493,20

❖ PORT DE PLAISANCE :

Fonctionnement :

Recettes :	15 587,48
Dépenses :	<u>5 027,46</u>
Excédent :	10 560,02

Investissement :

Recettes :	13 760,18 + 3 697,36 =	17 457,54
Dépenses :		<u>5 718,42</u>
Excédent :		11 739,12

❖ ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement :

Recettes :	566 407,74 + 17 340,59 =	583 748,33
Dépenses :		<u>520 459,20</u>
Excédent :		63 289,13

Investissement :

Recettes :	529 745,43
Dépenses :	<u>301 477,29 + déficit 2009 238 085,47 = 539 562,76</u>
Excédent :	9 817,33

❖ LOTISSEMENT DU PEULVEN :

Fonctionnement :

Recettes :	36 120 + excédent reporté 305 761,54 = 341 881,54
Dépenses :	<u>145 152,15</u>
Excédent :	196 729,39

Mr le Maire informe l'assemblée d'un différend avec l'entreprise en charge du lot « espaces verts ». La bâche posée n'est pas conforme au cahier des charges. Il est proposé une réduction de 75 % sur le prix « poste bâche ».

L'assemblée donne son accord à cette négociation et à l'avenant qui formalisera cette solution.

Mr LOPES propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2010 (budget principal et budgets annexes).

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2010.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats :

COMMUNE :

- Recettes :	3 903 436,65
Excédent reporté 2009:	<u>136 751,36</u>
Total :	4 040 188,01

- Dépenses :	<u>3 449 901,37</u>
Excédent 2010 :	590 286,64

Il est proposé d'affecter, comme prévu au budget primitif 2010 et aux décisions modificatives 2010, 419 745,83 € en section d'investissement et de conserver en fonctionnement la différence soit 170 540,81.

Ce montant sera repris au budget primitif 2011.

CAMPING :

Recettes 2010	154 538,22
Dépenses 2010	<u>118 639,95</u>
Excédent brut	35 898,27

Il est proposé, comme prévu, d'affecter 11 752,37 € en investissement et de conserver la somme de 24 145,90 € en fonctionnement qui sera reprise au budget primitif 2011 (dont 16 383,04 € à rembourser à la commune)

CENTRE NAUTIQUE :

Fonctionnement :

Recettes :	284 153
Dépenses :	<u>281 393,37</u>
Excédent :	2 759,63

Il est proposé de conserver 2 226,43 € en fonctionnement et d'affecter 533,20 € en investissement pour combler le déficit d'investissement.

PORT DE PLAISANCE :

Fonctionnement :

Recettes :	15 587,48
Dépenses :	5 027,46
Excédent :	10 560,02

La section d'investissement étant excédentaire, il est proposé de conserver en fonctionnement cette somme de 10 560,02 € qui sera affectée au budget primitif 2011.

ASSAINISSEMENT :

La compétence assainissement ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération l'excédent de fonctionnement (62 289,13 €) comme le déficit d'investissement (- 9 817,33 €) seront à transférer, selon des écritures particulières qui apparaîtront au budget primitif de la commune.

LOTISSEMENT DU PEULVEN :

Opération particulière de reprise au budget primitif 2011 de la situation comptable de fin 2010.

✓ Subventions aux associations 2011 :

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- La Croix Rouge : 244
- Donneurs de sang Plestin : 300
- Secours populaire Plestin : 244
- SNSM Plestin : 229
- Trégor contacts : 1086
- SNSM subvention exceptionnelle : 750
- Comité de jumelage Launceston : 762
- Comité de liaison anciens combattants Plestin : 457
- Comité des Fêtes : 2 790
- Le Douron – Association culturelle et cinématographique : 3049
- Dans Tréger : 457
- Festival Armoricourt : 500
- OCM : animation marché : 6800
- OCM : 15 500
- OK Chorale : 229
- AFO Bat 22 : 60
- Amicale Laïque : 2 000
- Div Yezh Plistin : 76
- RASED E.N. Plestin : 230
- Lutte contre la mucoviscidose La Bigaut : 150
- Associations sportives (enveloppe globale) : 16 000
- Flèche d'Armor : 1500
- Société des Courses Hippiques : 762
- Groupement sanitaire Plestin : 275
- Roule ta Caisse : 450

✓ Eclairage Public :

Le Maire présente le projet d'extension de l'éclairage public entre le collège (gymnase) et le lotissement du Penker. L'opération est estimée à 10 400 € TTC avec une participation communale de 8 320 € TTC.

✓ Programme voirie 2011 :

Mr DANIEL expose le programme voirie proposé par la Commission :

- Chemin – accès à Traon ar Roc'h : 8895,98 €

- VC 33 de Lariagon – VC Convenant Huellan : 35 848,18 €
 - VC 21 St Haran / MOALHIC –Ty Losquet : 49 769,82 €
 - VC Lec'h Hameury : 3567,88 €
 - Rue des écoles, du Collège au Primaire : 114 949,95 €
 - VC 8 de Kermabilon : 41 106,07 €
 - Lotissement de Kerjean : 55 862,12 €
- Soit un total de 310 000 €

Le Conseil Municipal approuve le programme voirie 2011 pour un montant de 310 000 €.

✓ **Boucles de randonnées - LTA :**

Le Conseil Municipal décide de confier à Lannion Trégor Agglomération la réalisation de panneaux d'entrée de boucle pour les circuits suivants :

- Le Grand Rocher et la Lieue de Grève.
- La Presqu'île d'Armorique

Le coût de l'opération s'élève à 936,80 € TTC.

Le plan de financement : Contrat de Pays : 28,5 %
 LTA : 35,75 %
 Commune : 35,75 %

Une convention de délégation de maîtrise d'œuvre sera signée entre la commune et la communauté.

✓ **Lotissement de Pont Ar Porthéour - acquisition de terrains :**

Le Maire expose le projet d'acquisition des terrains de Mr KERLIRZIN d'une contenance de 4815 m² ; Une surface viabilisée de 600 m² resterait propriété du vendeur. Les négociations sont toujours en cours pour l'acquisition du foncier.

✓ **Surveillance des plages - SNSM :**

Le Conseil Municipal décide de confier à la SNSM la surveillance des plages pour la saison 2011.

Une convention prévoit la mise à disposition de 3 sauveteurs qualifiés et le versement d'une subvention de 897 € (formation des sauveteurs).

Questions diverses

✓ **Collecte de sang :**

Remerciements de l'Etablissement Français du Sang

✓ **Contrat de maintenance informatique :**

L'assemblée adopte les contrats de maintenance JVS : maintenance du poste urbanisme (matériel) : 106,08 € HT et maintenance logiciel : 50 € HT.

✓ **Budget annexe Pont Ar Porthéour – lotissement :**

Le Conseil Municipal décide la création d'un budget annexe lotissement de Pont Ar Porthéour. Ce budget est nécessaire pour le règlement des terrains.

✓ **Dégrévement assainissement :**

Le Conseil Municipal note que des fuites ont été constatées sur les installations d'eau potable de deux abonnés ; les volumes concernés n'ont pas été déversés au réseau d'assainissement collectif des eaux usées. En conséquence, les consommations facturées en assainissement sont les suivantes : Mme SENECHAL : 51 m³ et Mr LE PENNEC : 68 m³.

- ✓ **VIGIPOL – cotisation 2011 :**
L'assemblée donne son accord au versement d'une cotisation de 759,20 € pour 2011.

- ✓ **Beg Douar – desserte électrique – propriété FOURNIS :**
L'assemblée communale approuve l'acquisition de la parcelle A984 (541 m²) et d'une partie de la parcelle A22 (60 mètres X 6 mètres) au prix de 3 € le mètre carré. Ces terrains appartiennent aux consorts FOURNIS.

- ✓ **Espace Culturel – travaux pénalités :**
Le Maire expose les propositions du maître d'œuvre :
 - EUROVIA : prise en compte du raccord en enrobé pour 2000 € HT.
 - Pénalités LE COUILLARD (13 620 €) : application de 50 %.
 - Pénalités BP METAL (4 541 €) : application de 100 %.
 - Travaux supplémentaires : réalisation d'une banquette et sécurisation de l'escalier menant à l'étage pour un montant de 2 211 €.
 Le Conseil Municipal approuve les propositions exposées ci-dessus.

- ✓ **Budget assainissement – transfert à la Communauté d'Agglomération :**
Le Maire rappelle le transfert à LTA du budget annexe assainissement existant ; les résultats 2010 sont repris dans le budget communal avant affectation à la communauté.
Le Conseil Municipal approuve l'intégration dans le budget principal (commune) des excédents et déficits du budget annexe « assainissement collectif » et dit que ces résultats seront ensuite transférés à LTA (article 1068 et 678).

- ✓ **Restauration des statues de Saint Roch et Saint Efflam :**
Le Maire rappelle que plusieurs ateliers de restauration ont été consultés et présente les propositions des prestataires après analyse par Madame ROBERT, Conservateur des antiquités et objets d'art des Côtes d'Armor :
 - Arthema Restauration : 6 705 € HT
 - Atelier Régional de Restauration : 4 285 € HT
 - COREUM : 9 525 € HT
 L'assemblée retient la proposition de l'atelier régional de restauration et sollicite l'aide financière de la Région Bretagne et de l'Etat.

- ✓ **CAUE 22 – adhésion 2011 :**
La cotisation 2011 est établie sur la base de 0,10 € par habitant.

- ✓ **Contrat de maintenance pour le portail du camping :**
La société « Clôtures de l'Ouest » est chargée de la vérification périodique du portail autoportant du camping ; il s'agit d'une visite annuelle pour un montant de 215 €.

- ✓ **Contrôle sanitaire des eaux de baignade :**
Le dispositif de contrôle par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) est reconduit pour 2011. Les analyses sont réalisées sur la base de 7 prélèvements par plage contrôlée.

- ✓ **Croix Rouge – subvention – matériel informatique :**
Mr LE BRIS dit que la Croix Rouge intervient dans le domaine de l'aide alimentaire ; la gestion du nombre croissant des bénéficiaires nécessite l'informatisation des dossiers des familles. Il est proposé d'examiner la possibilité de mettre à disposition du matériel informatique.

- ✓ **Secours populaire – campagne Vacances :**

Le Camping municipal de Saint Efflam offrira pour juillet – août 2011 un emplacement pour une caravane.

✓ **Centre Nautique – « week-end passion glisse » :**

Le Centre Nautique propose une formule week-end pour 2 personnes avec activité char à voile et hébergement. Le dispositif comprend la location d'un chalet au camping, une séance de char à voile (2 heures) pour 59 € par personne, des suppléments sont possibles :

- 1 nuitée supplémentaire par personne : 12 €
- 1 activité supplémentaire par adulte : 28 €
- 1 activité supplémentaire par enfant : 25 €

✓ **1 % Culturel – Espace An Dour Meur :**

Mr HENAFF rappelle les éléments de la consultation d'artistes pour la fourniture d'une œuvre dans le cadre du 1 % culturel de l'espace An Dour Meur.

Le choix s'est porté sur la harpe celtique de « Quito » ; un circuit d'eau matérialise les cordes.

✓ **Salle An Dour Meur :**

Mr SUC fait état de difficultés dans l'application des tarifs de location de l'espace An Dour Meur.

Mr LAMANDE précise que le Directeur de l'équipement a facturé 100 € la location à deux associations. Il s'agit d'une période de rodage pour ce nouveau service.

Mr le Maire évoque la mise en place d'un tarif pour la location de la vaisselle.

Mr HENAFF dit que certaines manifestations nécessite la présence toute la soirée, d'un opérateur communal ; la location de la sono annexe reste également un point particulier à traiter.

✓ **CAP ARMOR –saison 2011 :**

Mr LE BERRE propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction de l'opération CAP ARMOR. Le Conseil Municipal donne son accord en souhaitant des évolutions du dispositif. Mr LE BRIS se prononce par l'abstention.

✓ **Vote du budget primitif 2011 – le 31 mars 2011 : :**

Mr LOPES dit que les participations de l'Etat ne sont pas encore connues ; le vote du budget devra éventuellement être reporté.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire

A. LUCAS

